

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 7 février 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, ainsi que Madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

En vertu de la résolution numéro 2022-01-02 adoptée le 10 janvier 2022, la séance du conseil est tenue à huis clos.

Tous les membres du conseil et du personnel administratif sont liés à partir de leurs résidences via leurs ordinateurs portables en mode direct.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h31.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal du lundi 10 janvier 2022
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 24 janvier 2022 à 19h
 - 5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 24 janvier 2022 à 19h15
 - 5.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 janvier 2022
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer

- 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
- 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
- 8. Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 8.2 Dépôt de la liste des permis 2021
 - 8.3 Déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Année 2021
 - 8.4 Ville de Richmond – Invitation à participer financièrement aux programmations de films extérieurs pour l'été 2022 au parc René-Thibault
 - 8.5 Adoption du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour ajustement salarial 2022 des élus
 - 8.6 Infotech – Acceptation de la proposition du contrat de service 2022-2023
 - 8.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 585 – Règlement sur le traitement des élus municipaux de la municipalité du Canton de Cleveland
 - 8.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 586 – Portant sur la gestion contractuelle
- 9. Développement local et régional**
 - 9.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
 - 9.2 Salon du patrimoine de Cleveland – Demande d'aide financière 2022
- 10. Urbanisme**
- 11. Voirie**
 - 11.1 Achat d'un tracteur compact
- 12. Rapport des activités du Maire**
- 13. Varia**
 - 13.1 Remerciements – M. Camille Auble
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-02

Adoption du procès-verbal du lundi 10 janvier 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 24 janvier 2022 à 19h avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 19h soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-04

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 24 janvier 2022 à 19h15 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 19h15 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-05

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 janvier 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-06

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 27 523,48 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-07

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 95 598,64 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 16 736,70 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-08

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 15 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2022-02-09

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Une liste détaillée des comptes à recevoir au 1er février 2022 est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir :

- De 83 966,47 \$ comprenant les taxes 2021, les droits de mutation, permis;
- Ainsi qu'un montant à recevoir de 8 669,36 \$ pour l'année 2020.

Le greffier-trésorier par intérim confirme qu'un rappel a été envoyé en décembre 2021 à tous les propriétaires qui ont un compte à payer. Également, il confirme qu'au mois de février des lettres seront adressées spécifiquement aux propriétaires qui ont un compte à payer pour l'année 2019 et 2020, pour les aviser du délai requis pour paiement avant d'être sur la liste des immeubles pour ventes pour non-paiement de taxes.

Le greffier-trésorier par intérim avise le conseil qu'une liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes sera remise à la séance du mois de mars 2022.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

INFORMATION NUMÉRO 2022-02-10

Dépôt de la liste des permis 2021

Une liste détaillée du nombre de permis émis pour l'année 2021, ainsi qu'un rapport comparatif des permis par année est remis aux membres du conseil municipal, pour lecture.

Le conseil accuse réception des listes.

INFORMATION NUMÉRO 2022-02-11

Déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Année 2021

Le formulaire de déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés est remis aux élus pour que chacun le complète à la demande des vérificateurs externes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-12

Ville de Richmond – Invitation à participer financièrement aux programmations de films extérieurs pour l'été 2022 au parc René-Thibault

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond invite encore cette année la municipalité du Canton de Cleveland et les municipalités environnantes à contribuer financièrement à des soirées de cinéma extérieur pour les familles;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la proposition de participation à l'activité de programmations de films extérieurs pour l'été 2022 au parc René-Thibault, tel que proposé

par le service des Loisirs de la Ville de Richmond;

D'ACCEPTER la demande de contribution pour les événements répartis sur 4 soirées au coût de 400,00 \$;

QU' une demande soit faite auprès des organisateurs à l'effet que la participation de la municipalité du Canton de Cleveland, ainsi que celle des autres partenaires, soit soulignée et diffusée au début des projections cinématographiques.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-13

Adoption du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour ajustement salarial 2022 des élus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reçoivent annuellement une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec (basée sur les mois de janvier à décembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier de chaque année, le tout tel que prévu à l'article 9 du *Règlement sur le traitement des élus*, numéro 557, adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada a terminé l'année 2021 avec un taux de 5,1 %, pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du règlement 557 prévoit une augmentation du coût de la vie minimale de deux virgule cinq pourcent (2,5%);

CONSIDÉRANT QU' à la suite du résultat de la part de Statistique Canada, c'est le pourcentage le plus élevé qui sera appliqué, soit 5,1 % ;

DANS LES CIRCONSTANCES,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général par intérim à procéder à l'ajustement du traitement des élus municipaux, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022, conformément à l'article 9 du règlement 557.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-14

Infotech – Acceptation de la proposition du contrat de service 2022-2023

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RENOUVELER le contrat de soutien pour l'année 2022-2023, option régulière du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 avec Infotech, au montant de 6 340,00 \$ plus taxes, tel que présenté dans l'envoi du 19 janvier 2022;

- D'ACCEPTER** le contrat optimal, au montant de 625,00 \$ plus taxes, tel que présenté dans l'envoi du 19 janvier 2022;
- D'AUTORISER** le maire et le directeur général par intérim à signer le contrat, si besoin il y a.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-15

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 585 – Règlement sur le traitement des élus municipaux de la municipalité du Canton de Cleveland

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

- DONNE** avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 585 intitulé : *Règlement sur le traitement des élus municipaux de la municipalité du Canton de Cleveland* sera adopté.

Le projet de règlement No 585 – Règlement sur le traitement des élus municipaux de la municipalité du Canton de Cleveland est déposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-16

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 586 – Portant sur la gestion contractuelle

Madame Audrey Mailhot, conseillère

- DONNE** avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *règlement numéro 586 Portant sur la gestion contractuelle* sera adopté.

Le projet de règlement No 586 – Portant sur la gestion contractuelle est déposé, conformément aux exigences prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-17

Proclamation des journées de la persévérance scolaire

- CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 17 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

- CONSIDÉRANT QUE** les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour les prochaines années, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité;

- CONSIDÉRANT QUE** le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique

et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ 20,7 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 14 au 18 février 2022, la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Merci d'être porteur de sens ». Cette édition 2022 sera l'occasion de remercier tous les acteurs qui contribuent à donner du sens au parcours scolaire des jeunes par leurs gestes, leurs mots, leurs conseils;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2022 comme étant les journées de la persévérance scolaire dans la municipalité et s'engage à :

- Appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes de la municipalité du Canton de Cleveland pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-18

Salon du patrimoine de Cleveland – Demande d'aide financière
2022

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** le versement d'une contribution financière de 200 \$ au Salon du patrimoine de Cleveland au nom de la municipalité du Canton de Cleveland;
- QUE** le déboursé soit effectué conditionnellement à la tenue de l'évènement;
- QUE** cette dépense non prévue au budget 2022 soit puisée dans le poste « Dons-Divers 2022 ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-19

Achat tracteur compact 2022

- CONSIDÉRANT QUE** le directeur de la voirie, monsieur Éric Lavoie, a procédé à la suite de son entrée en fonction à une évaluation de l'état des équipements roulants de la municipalité de Cleveland;
- CONSIDÉRANT QUE** l'actuel tracteur de la municipalité de Cleveland est désuet et doit rapidement être remplacé;
- CONSIDÉRANT QUE** les besoins de la municipalité de Cleveland peuvent majoritairement être comblés par un tracteur compact;
- CONSIDÉRANT QU'** un tracteur compact pourra être transporté sur une remorque ;
- CONSIDÉRANT QUE** des prix ont été demandés auprès de deux fournisseurs, soit Agritex Richmond et Les Équipements R.M. Nadeau de Sherbrooke;
- CONSIDÉRANT** la valeur de l'échange pour le vieux tracteur, le coût total pour l'acquisition d'un tracteur compact est de 65 000.02\$ plus les taxes pour Agritex Richmond contre 65 200.00\$ plus taxes pour Les Équipements R.M. Nadeau de Sherbrooke;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite acquitter cette dépense à même son fonds de roulement;
- CONSIDÉRANT QUE** pour une municipalité locale, l'emprunt au fonds de roulement doit être remboursé au moyen de l'affectation annuelle d'une portion des revenus généraux ou au moyen d'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité sur la base de la valeur foncière;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE PROCÉDER** à l'achat d'un tracteur compact John Deere modèle 4066R avec chargeur autonivelant, rétrocaveuse et 2 godets auprès de l'entreprise Agritex Richmond au prix de 65 000.02\$ plus taxes;
- DE** payer cette dépense à même le fonds de roulement de la municipalité de Cleveland;
- QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé pour et au nom de la municipalité à affecter à même le fonds de roulement la somme de 68 241.89\$ (taxes nettes), remboursable selon la cédule suivante :
- | | |
|-----------------|-----------|
| 01 janvier 2023 | 13 648.38 |
| 01 janvier 2024 | 13 648.38 |
| 01 janvier 2025 | 13 648.38 |
| 01 janvier 2026 | 13 648.38 |
| 01 janvier 2027 | 13 648.38 |
- QUE** la municipalité prévoit, à chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-20

Remerciements – M. Camille Auble

- CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Auble, était à l'emploi de la municipalité depuis le mois de mars 2021;
- CONSIDÉRANT** les loyaux services de monsieur Auble et le professionnalisme dont il a fait preuve dans l'avancement des dossiers qu'il a gérés;
- CONSIDÉRANT** la démission de M. Auble effective en date du 31 janvier 2022;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** les membres du Conseil soulignent le dynamisme, les aptitudes et la vision de développement municipal de monsieur Auble;
- QUE** les membres du Conseil remercient monsieur Auble pour le dévouement dont il a fait preuve au sein de la municipalité;
- QUE** les membres du Conseil manifestent à monsieur Auble leur reconnaissance et lui transmettent leurs meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Étant donné la séance décrétée à huis clos, les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 7 février 2022.

Aucune question reçue.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-21

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 19h46.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 8e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier par intérim